

Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité

Au vu du passé anthropique du site retenu (délaisse fluvial), de la superficie réduite du projet (1,03 ha), de sa nature, des secteurs à enjeux écologiques globalement limités sur lesquels il s'implante et des mesures environnementales qui lui sont associées, **ses incidences sur l'environnement seront limitées**. Dès lors, **le cumul d'incidences avec d'autres projets paraît lui aussi limité**.

Différentes centrales photovoltaïques en exploitation, implantées sur des hangars agricoles, des toitures de bâtiments et sur une ancienne décharge, sont présentes dans un rayon de 5 km autour du site. Ces types de parcs solaires présentant de fait des incidences très limitées sur l'environnement, au regard des milieux entièrement anthropiques sur lesquels ils sont installés, aucune incidence cumulée significative sur le milieu naturel n'est possible avec le projet.

Parmi ces centrales, portées par d'autres opérateurs que Solarhona, une se situe sur la commune de Saint-Romain-en-Gal, à environ 4,4 km au Nord, une sur la commune de Les Côtes-d'Arey, à environ 4,7 km au Sud-Est, et une autre sur la commune de Saint-Cyr-sur-le-Rhône (voir diapositive suivante). La centrale solaire de Saint-Romain-en-Gal concerne un secteur de superficie moyenne (5 ha) et correspond à un parc au sol implanté sur un ancien site d'enfouissement de déchets non dangereux. La centrale solaire de Les Côtes-d'Arey concerne un secteur de très faible superficie (0,07 ha) et correspond à un hangar agricole. Enfin, la centrale solaire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône concerne un secteur de très faible superficie (0,04 ha) et correspond à des installations sur toitures.

Les milieux ciblés par l'implantation de ces centrales étaient tous fortement anthropisés et ne présentent donc pas d'enjeux écologiques au regard des activités humaines s'y développant. Au vu de ces éléments, il n'existe pas d'incidences cumulées significatives sur le milieu naturel entre le projet à l'étude et les centrales environnantes.

En dehors des projets photovoltaïques évoqués ici, aucun autre projet, autorisé ou en exploitation, et susceptible de présenter des incidences cumulées avec le présent projet, n'est connu dans un rayon de 5 km autour du site. Ainsi, si l'on considère les incidences environnementales limitées du projet solaire de Reventin-Vaugris, le passé anthropique et sans enjeux écologiques importants du site sur lequel il s'implante, et les nombreuses mesures environnementales qui seront mises en œuvre, **aucune incidence cumulée significative n'est attendue sur le milieu naturel**.

Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Reventin-Vaugris (38)

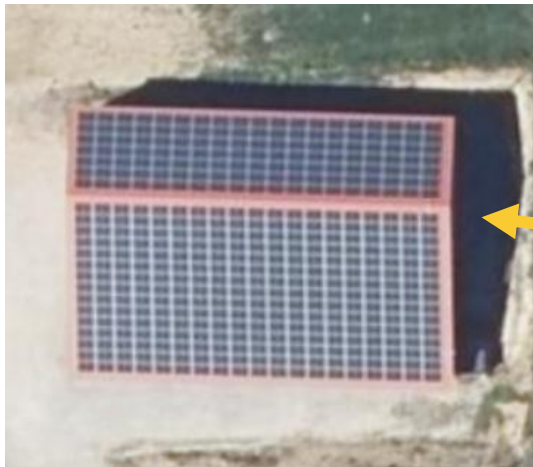
Annexe complémentaire 5 – Projets PV à proximité



Centrale PV de Saint-Romain-en-Gal



Centrale PV de Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Centrale PV de Les Côtes-d'Arey



Examen au cas par cas – Projet photovoltaïque au sol de Reventin-Vaugris (38)

Annexe complémentaire 5 – Historique du site



Site en 1978 @Géoportail



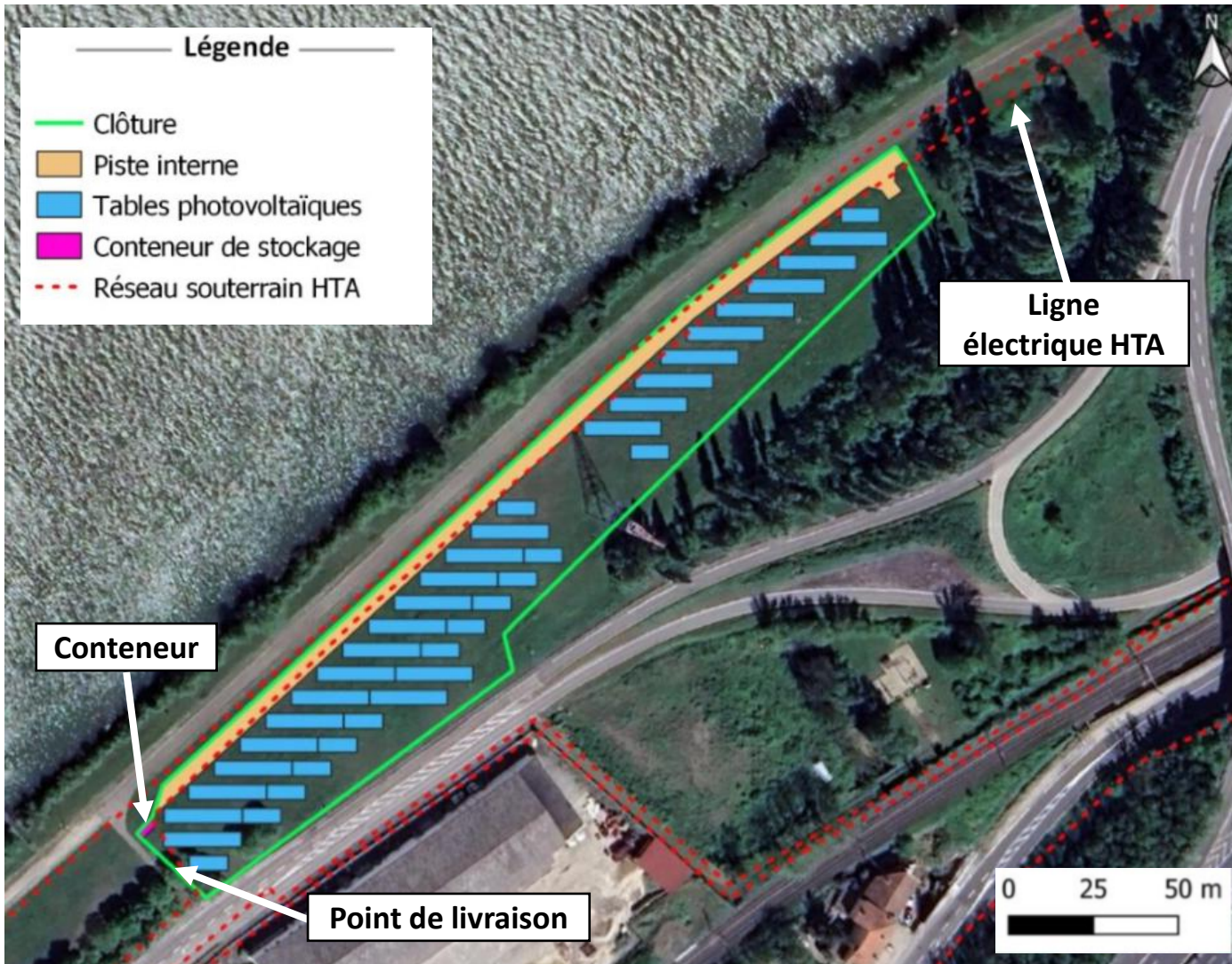
Site en 2001 @Géoportail



Site en 2017 @Géoportail

Site à l'étude (1,03 ha) étant un ancien délaissé fluvial utilisé lors des travaux d'aménagement du Rhône à la fin des années 1970, puis laissé sans usage.

Annexe complémentaire 5 – Hypothèse du tracé de raccordement



La solution de raccordement définitive sera proposée par Enedis, après l'obtention de la Déclaration Préalable. Ce tracé est un exemple et n'est donc pas définitif.

Au vu de la puissance installée sur site, il est probable que le projet soit raccordé à la ligne HTA la plus proche.

Selon la cartographie des capacités Enedis en 2025, la ligne passant à l'Ouest du site a une capacité de 7,7 MW, qui s'avère donc à priori largement suffisante. Le raccordement à cette ligne, d'une longueur de quelques mètres seulement, serait la solution la plus pertinente.

Le raccordement se fait par enfouissement de câbles souterrains le long des routes et des voiries existantes, sans création de nouvelles lignes aériennes, afin de limiter les incidences sur l'environnement.